

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD336 Maîtrise et communication en langue française			
Code	ECAM3B16AM336	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie BOISDENGHEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La profession d'Assistant de Direction implique une excellente maîtrise de la langue française. Cette UE permet à l'étudiant de parfaire son savoir-faire dans ce domaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu que l'étudiant soit capable :

- d'identifier et de déjouer les difficultés inhérentes à une dictée et à texte à corriger ;
- de dactylographier sans faute une dictée en se relisant efficacement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM3B16AM336A Orthographe

12 h / 2 C

Contenu

- Diverses difficultés, type Bon Usage ;
- Abréviations, sigles et acronymes ;
- Majuscules et écriture inclusive ;
- Textes à corriger ;
- Dictées ...

Démarches d'apprentissage

Théorie et pratique en alternance, entraînements au savoir-faire demandé.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant pour répondre aux questions des étudiants et possibilité, en fonction de l'horaire, de suivre de la remédiation.

Ouvrages de référence

GERMONI, K. (2013). Majuscules, abréviations et symboles. Louvain-la-Neuve : De Boeck.

GREVISSE (2010). Exercices de grammaire française. Bruxelles : De Boeck.

HANSE, J., BLAMPAIN D. (2012). Dictionnaire des difficultés du français (6e édition). Louvain-la-Neuve : De Boeck-Duculot.

Supports

Syllabus posté sur Connected dans cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen est écrit et a lieu en janvier. Les modalités opérationnelles ou spécifiques se trouvent dans le syllabus posté sur ConnectED en regard de l'UE 336.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).